



## **Décision CODEP-BDX-2025-007983 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 4 février 2025 autorisant EDF à prolonger la disponibilité des batteries LCU des réacteurs 1 et 2 du fait de la non réalisation de l'essai périodique d'autonomie de ces batteries sur les cycles 1C3924 et 2C3923 des réacteurs n° 1 et 2 de la centrale nucléaire du Blayais (INB n 86)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 14 juin 1976 autorisant la création par Electricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire du Blayais dans le département de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASNR référencé CODEP-BDX-2025-000711 du 6 janvier 2025 ;

Vu la demande d'autorisation EDF de prolonger la disponibilité des batteries LCU des réacteurs 1 et 2 du fait de la non réalisation de l'essai périodique d'autonomie de ces batteries sur les cycles 1C3924 et 2C3923 par courrier D5150DMT2024090018 indice 2 du 20 janvier 2025 ;

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

EDF, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à prolonger de 30 jours maximum la disponibilité des batteries LCU des réacteurs 1 et 2 du fait de la non réalisation de l'essai périodique d'autonomie de ces batteries sur les cycles 1C3924 et 2C3923 de l'installation nucléaire de base n°86 dans les conditions prévues par sa demande du 20 janvier 2025 susvisée.

Article 2

L'autorisation notifiée par la présente décision peut être mise en œuvre à compter de ce jour.

Article 3

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Bordeaux, le 4 février 2025

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection  
et par délégation,

L'Inspecteur en chef  
SIGNE PAR

Christophe Quintin